

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE

-----  
Réunion des Ministres  
Chargés des Infrastructures et  
du Transport Routiers  
-----



**REUNION DES MINISTRES EN CHARGE DES  
INFRASTRUCTURES ET DU TRANSPORT TERRESTRE DES  
ETATS MEMBRES DE L'UEMOA, DU GHANA ET DE LA GUINEE**

\*\*\*\*\*

**SUR L'EVALUATION DE LA MISE EN APPLICATION DU REGLEMENT  
N°14/2005/CM/UEMOA DU 16 DECEMBRE 2005 RELATIF A L'HARMONISATION DES  
NORMES ET DES PROCEDURES DU CONTROLE DU GABARIT, DU POIDS, ET DE  
LA CHARGE A L'ESSIEU DES VEHICULES LOURDS DANS LES ETATS MEMBRES  
DE L'UEMOA**

*Niamey, le 21 Juin 2018*

**COMPTE RENDU**

## INTRODUCTION

Le 21 juin 2018, s'est tenue à Niamey, dans la salle de conférence de GAWEYE Hôtel, la réunion des Ministres en charge des Infrastructures et du Transport terrestre des Etats Membres de l'UEMOA, de la Guinée et du Ghana.

La réunion des Ministres a pour objectifs : (i) d'évaluer les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Déclaration des Ministres du 28 septembre 2017 et (ii) de s'accorder sur les étapes futures pour une application intégrale du Règlement 14.

La rencontre a été précédée de la réunion des experts tenue du 19 au 20 juin 2018.

Ont pris part à cette réunion, les délégations ministérielles suivantes :

- BENIN
  - **Monsieur Alassane SEIDOU, Ministre des Infrastructures et des Transports**
- BURKINA FASO :
  - **Monsieur Vincent Timbindi DABILGOU, Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière**
- NIGER :
  - **Monsieur Kadi ABDOULAYE, Ministre de l'Equipement**
  - **Monsieur Mahamadou KARIDIO, Ministre des Transports**
- SENEGAL
  - **Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO, Ministre des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement**
- COTE D'IVOIRE
  - **Monsieur Coulibaly Bê Lancina, Conseiller Technique des Routes Bitumées et des Grands Projets, représentant le Ministre des Infrastructures Economiques**
- GHANA
  - **Monsieur Robert F. AZUMAH, Directeur de l'Administration, Représentant le Ministre des Routes et des Autoroutes**
- GUINEE BISSAU :
  - **Monsieur Iatanin José Silva DAVYES, Directeur du bureau des Etudes et de la Planification, Représentant le Ministre des Transports et des Télécommunications**
- MALI
  - **Monsieur Alkaïdi Amar TOURE, Secrétaire Général du Ministère des Transports et du Désenclavement, représentant le Ministre des Transports et du Désenclavement**

- TOGO

- **Monsieur AMAH Nayadjakina**, Directeur de la Construction et de Reconstruction des Routes, Représentant le Ministre des Infrastructures et des Transports.

Ont également pris part aux travaux :

- Au titre de la Commission de l'UEMOA,
  - **Monsieur Paul Koffi KOFFI**, Commissaire chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports à la Commission de l'UEMOA
  - **Monsieur Sérigne Mbacké SOUGOU**, Représentant Résident de l'UEMOA au Niger
- Au titre des bailleurs de fonds, l'Union Européenne : **Monsieur Paul Mataus Raoul**, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Niger.

## **I- CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture, placée sous la présidence de **Monsieur Abdoulaye KADI**, Ministre de l'Équipement de la République du Niger, a été marquée par trois (03) allocutions.

Dans son allocution introductive, **Monsieur Paul Koffi KOFFI**, le Commissaire a d'abord, remercié, au nom de la Commission de l'UEMOA, les Hautes Autorités du Niger, en particulier Son **Excellence ISSOUFOU Mahamadou**, Président de la République du Niger, le Gouvernement et le Peuple nigérien pour toutes les dispositions prises en vue d'accueillir la réunion à Niamey.

Il a rappelé que la présente rencontre est la sixième du genre après celles organisées par la Commission en 2009, 2010, 2015, 2016 et 2017 sur la même thématique.

Le Commissaire a fait remarquer que, malgré les engagements pris lors de ces rendez-vous, le niveau de la mise en œuvre de la réglementation communautaire pour protéger nos routes reste en deçà des attentes, même si des avancées notables ont été récemment enregistrées.

Il a ensuite rappelé les recommandations de la réunion des Ministres du 28 septembre 2017 à savoir :

- la réaffirmation de l'engagement des Etats à une application intégrale et concomitante du Règlement n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 et à prendre toutes les dispositions administratives, techniques et financières nécessaires pour mettre en œuvre ledit Règlement ainsi que les actions prévues dans les Déclarations des Ministres du 19 juin 2015 et du 23 septembre 2016 ;
- l'éradication de l'extrême surcharge (tolérance moyenne de 40% des charges autorisées par le Règlement), pour tous les camions de transport de marchandises et d'hydrocarbures, du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 mars 2018 et le maintien du dispositif de lutte contre la surcharge actuellement en vigueur, notamment l'application des sanctions prévues par le Règlement 14 de l'UEMOA ;
- l'évaluation des progrès réalisés et des difficultés rencontrées et la prise de mesures visant l'application intégrale du Règlement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Il a noté que les évaluations faites par la Commission de l'UEMOA révèlent une tendance à la baisse de l'extrême surcharge dans l'espace communautaire

Prenant la parole, **Monsieur Raul Mateus PAULA**, Chef de la Délégation de l'Union Européenne, a rappelé que cette réunion des ministres devrait être le lieu de prise de décisions politiques importantes et courageuses pouvant transformer, de façon durable et positive, le transport routier dans la région Ouest Africaine.

Après avoir noté les acquis engrangés par les pays de l'UEMOA sur l'application du Règlement 14, le Représentant de l'Union Européenne a mentionné que plus de 12 ans après l'adoption du Règlement 14, aucun des pays de la Région n'est arrivé à son application intégrale.

Il a également indiqué que l'application intégrale et concomitante du règlement reste un défi important pour la sous-région.

Quant à **Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO**, Ministre des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement du Sénégal, il a rappelé que les principales difficultés de la non application du Règlement 14 sont liées à : la non rentabilité de transport routier, à la concomitance de l'application et une faible responsabilité des acteurs. Il rappelle l'engagement du Président Macky SALL, pour l'éradication de l'extrême surcharge au Sénégal.

**Monsieur Abdoulaye KADI**, Ministre de l'Equipement du Niger a souhaité la bienvenue à toutes les délégations ministérielles présentes à cette importante rencontre sous régionale. Il a également exprimé sa gratitude aux Institutions bilatérales et multilatérales ainsi que tous les pays amis pour leur soutien constant pour l'atteinte des objectifs fixés par les pères fondateurs.

Il a saisi cette opportunité pour féliciter et encourager la Commission de l'UEMOA pour l'évaluation de l'état de mise en œuvre du Règlement 14 relatif au contrôle de la charge à l'essieu qui s'inscrit dans une approche sous régionale de développement et de préservation des infrastructures routières pour lesquelles les financements se font rares de la part de nos partenaires techniques et financiers.

Il a souligné que le succès de l'application intégrale de la réglementation communautaire sur la charge à l'essieu dépendra dans une large mesure d'une volonté politique forte de nos Etats.

En souhaitant un excellent séjour au Niger à toutes les délégations, il a déclaré ouverte la réunion des Ministres.

### **III- DEROULEMENT DE LA REUNION DES MINISTRES**

Après la cérémonie officielle d'ouverture, la réunion a procédé à la mise en place d'un bureau de séance composé comme suit :

- Président : **Abdoulaye Daouda DIALLO** (Sénégal),
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : **Abdoulaye KADI** (Niger)

- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : **Alassane SEIDOU** (Bénin)
- Premier rapporteur : **Vincent DABILGOU** (Burkina FASO),
- Deuxième rapporteur : **Alkaïdi Amar TOURE** (Mali)
- Troisième rapporteur : **COULIBALY Bê Lancina** (Côte d'Ivoire)

L'ordre du jour adopté a porté sur les points suivants :

1. Etat de mise en œuvre de la Déclaration des Ministres du 28 septembre 2017 à Abidjan ;
2. Examen et adoption du rapport de la réunion des experts ;
3. Examen et adoption du rapport de la réunion des Ministres ;
4. Divers.

Les travaux se sont déroulés conformément au programme de travail adopté et ont porté sur l'examen des points de l'ordre du jour.

### **3.1. Etat de mise en œuvre de la Déclaration des Ministres du 28 septembre 2017**

En prélude à l'évaluation de l'état de mise en œuvre de la Déclaration d'Abidjan, un film institutionnel a été projeté ; ce film met en relief les avancées notables enregistrées au niveau des Etats dans l'application du Règlement 14. Les ministres ont apprécié les progrès réalisés et ont indiqué les dispositions prises par les Etats pour une application effective et concomitante de la Règlementation communautaire.

Ensuite, le Commissaire chargé de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports a présenté l'état de mise en œuvre de la Déclaration des Ministres issue de la réunion du 28 septembre 2017 à Abidjan.

Il ressort de cette présentation que des avancées notables ont été réalisées dans tous les Etats, notamment en matière d'éradication de l'extrême surcharge, d'équipements, d'informations et de sensibilisation des acteurs.

Les principaux résultats encourageants enregistrés sont :

- La neutralisation de la surcharge extrême: passée de 10% à moins de 1% (dans certains Etats) ;
- La Réduction du nombre moyen de camions en surcharge (en dessous de 50%);
- La réduction de 2/3 du poids moyen de surcharge

L'implication des Hautes Autorités des Etats a fortement contribué à l'atteinte des résultats ainsi enregistrés.

Le tableau de l'état de mise en œuvre de ladite Déclaration au niveau des Etats à la date du 19 juin 2018 est joint en annexe.

### **3.2. Présentation de l'analyse des statistiques de pesage des camions**

Le Commissaire chargé de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports a fait une présentation des conclusions de l'analyse des statistiques de pesées des camions au niveau des stations de DIAMNIADIO1 (Sénégal), ALLOKOI (Côte d'Ivoire) et DJEREHOUE (Togo) au titre de l'année 2017.

De cette analyse, il convient de noter globalement une réduction significative de l'extrême surcharge entraînant une tendance à la baisse de la surcharge routière.

La synthèse de cette analyse est jointe en annexe du présent rapport.

### **3.3. Examen du rapport provisoire des simulations microéconomiques de l'impact de l'application du Règlement 14 de l'UEMOA sur le secteur des transports de l'Union.**

Le Commissaire chargé de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports a fait une présentation du rapport final provisoire des simulations microéconomiques de l'impact de l'application du Règlement 14 de l'UEMOA sur le secteur des transports de l'Union.

Selon les résultats de l'étude pilote, en appliquant le Règlement 14 de l'UEMOA, les recettes moyennes générées par l'exploitation des véhicules lourds de transport de marchandises à 6 essieux couvrent légèrement les coûts supportés par les transporteurs. Toutefois les marges commerciales des transporteurs pourraient être améliorées par l'obtention du fret retour et l'augmentation du nombre de rotations des camions.

Les simulations font apparaître que la surcharge permet d'obtenir des coûts d'exploitation plus faibles que les recettes moyennes dans l'environnement actuel du fonctionnement du secteur des transports. Ainsi, la pratique de la surcharge des camions apparaît comme une réponse des transporteurs face à la baisse des prix du transport.

### **3.4. Proposition de la stratégie 2018 déclinant les étapes futures**

Pour consolider les acquis et conserver l'élan observé dans l'application de la Règlementation communautaire, le projet de stratégie suivant a été soumis aux Ministres en charge des Infrastructures et du Transport Routiers des Etats membres de l'UEMOA, du Ghana et de la Guinée :

- Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018
  - ❖ Application d'une tolérance maximum de 20% ;
  - ❖ Application du régime des sanctions et du délestage au-delà de 20% ;
  - ❖ Maintien de toutes les autres dispositions de la Déclaration des Ministres de septembre 2017.
- Du 1<sup>er</sup> jan au 30 juin 2019
  - ❖ Application d'une tolérance maximum de 15%;
  - ❖ Application du régime des sanctions et du délestage au-delà de 15%;
  - ❖ Evaluation en juillet 2019 en vue de l'application intégrale du Règlement n°14

#### **IV EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS**

Le Président de la réunion des Experts a présenté le rapport de la réunion des experts, préparatoire à la réunion des ministres.

Au terme de la présentation dudit rapport, les Ministres, malgré les avancées notables enregistrées, se sont préoccupés de la persistance de la surcharge routière dans les Etats de l'Union. Néanmoins, ils ont souligné les engagements forts de leurs Etats pour une application effective et concomitante.

***Pour les étapes futures, les Ministres ont ensuite adopté la stratégie dans le cadre de l'application du Règlement 14 :***

- **Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2018**

- ❖ ***Maintien de toutes les autres dispositions de la Déclaration des Ministres de septembre 2017.***
- ❖ ***Elaboration et transmission aux Etats de toute la documentation nécessaire (silhouettes et annexes techniques).***
- ❖ ***Elaboration et transmission des projets de textes actualisés pour l'application du Règlement 14.***

- **Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018**

- ❖ ***Application d'une tolérance maximum de 20% ;***
- ❖ ***Application du régime des sanctions et du délestage au-delà de 20% ;***

- **Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019**

- ❖ ***Application d'une tolérance maximum de 15%;***
- ❖ ***Application du régime des sanctions et du délestage au-delà de 15%;***

- **juillet 2019 :**

- ***évaluation en vue de l'application intégrale du Règlement n°14.***

#### **V- Divers**

Aucun point n'a été abordé en divers.

#### **VI- RECOMMANDATIONS**

Les recommandations suivantes, proposées par la réunion des experts, ont été validées par la réunion des Ministres :

### ***A l'endroit des Etats :***

- faire établir les documents douaniers après vérification de la conformité par rapport au Règlement 14 de l'UEMOA, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018;
- faire utiliser par les Ports et les plateformes générant plus de 200 000 tonnes de fret/an, des équipements adaptés au contrôle de la charge à l'essieu, au plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- privilégier le délestage des camions en surcharge par transbordement ;
- augmenter la fréquence des contrôles inopinés sur les corridors routiers;
- obliger toutes les plateformes de pesée à délivrer un ticket de conformité avant la sortie des camions, pour situer les responsabilités en cas de surcharge, y compris le chargement des hydrocarbures ;
- adapter la silhouette des véhicules aux conteneurs lors des opérations de chargements ;
- transmettre trimestriellement à l'UEMOA les données statistiques de pesage selon le format requis.

### ***A l'endroit de la Commission de l'UEMOA :***

- poursuivre le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Règlement 14 de l'UEMOA ;
- Organiser conjointement avec les Etats, des contrôles inopinés des actions et activités de contrôle de la charge à l'essieu (état de fonctionnement des équipements, effectivité du pesage et du délestage, application des amendes, tenue et transmission des statistiques de pesage au format requis) ;
- exploiter et diffuser les données statistiques de pesage de la charge à l'essieu ;
- transmettre aux Etats les spécifications des silhouettes des véhicules lourds de transport de marchandises au plus tard le 31 août 2018.

## VII- CLOTURE DES TRAVAUX

Aux termes des travaux, la réunion des Ministres en charge des Infrastructures et du Transport terrestre des Etats Membres de l'UEMOA, du Ghana et de la Guinée a adopté une stratégie déclinant les actions futures pour une application intégrale du Règlement 14 à l'horizon 2019.

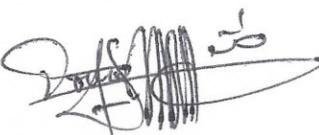
Les Ministres en charge des Infrastructures et du Transport terrestre ont adressé une motion spéciale de remerciements à **Son Excellence ISSOUFOU Mahamadou**, Président de la République du Niger, au Gouvernement et au Peuple frère du Niger, une motion de félicitations à la Commission de l'UEMOA, une motion de remerciements aux Partenaires Techniques et Financiers et une recommandation à l'endroit des pays du littoral.

Fait à Niamey, le 21 juin 2018

Premier Rapporteur

  
**Vincent Timbindi  
DABILGOU**

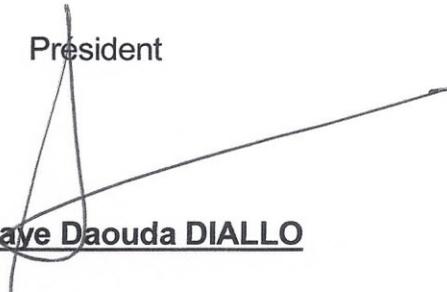
Deuxième Rapporteur

  
**Alkaïdi AmarTOURE**

Troisième Rapporteur

  
**Bê Lancina COULIBALY**

Président

  
**Abdoulaye Daouda DIALLO**